



## PROTOCOLE POUR LA REPRISE DES ACTIVITÉS DANS LES ARÉNAS

Si vous désirez reprendre vos activités sur les patinoires de DDO, les présentes mesures doivent absolument être mises en place afin d'assurer la reprise dans des conditions sécuritaires et les plus saines possible pour l'ensemble des participants, des employés et des partenaires. Nous appliquerons les directives gouvernementales et les recommandations des Fédérations sportives.

**Le nombre maximal de patineurs** dans l'enceinte de la patinoire est de :

- 22 personnes (20 patineurs et 2 entraîneurs) pour le hockey et le patinage de vitesse.
- 18 personnes (12 patineurs et 6 entraîneurs) pour le patinage artistique.

**Consignes d'ordre général pour chaque personne :**

- Le port du masque est obligatoire.
- Chaque personne entrant dans l'infrastructure doit se laver les mains à la station de lavage identifiée (solution désinfectante hydro-alcoolique ou eau et savon).
- Les patineurs doivent arriver déjà vêtus de leur uniforme.

**Le responsable du groupe ou l'entraîneur doit :**

Avant l'activité

- Accueillir les participants.
- Tenir un registre de présence.
- Évaluer la condition physique et si le participant est malade.
- Appliquer de façon stricte l'exclusion de toute personne présentant des symptômes de la Covid-19 tels que la toux, la fièvre, le mal de gorge, les éternuements, la perte de l'odorat, la fatigue extrême et/ou les difficultés respiratoires.
  - Dans le cas où un usager est déclaré positif à la Covid-19, contacter les joueurs avec qui il a patiné et informer le Service des Sports et loisirs.

Pendant l'activité

- S'assurer de rappeler régulièrement aux participants les règles de distanciation physique.

Après l'activité

- S'assurer que tous les participants et accompagnateurs quittent l'infrastructure immédiatement après l'activité et ce, en respectant les directives instaurées par le gestionnaire de l'infrastructure.
- Prévoir une période de temps pour éviter les chevauchements de groupes à l'entrée et à la sortie.

**Accès à l'infrastructure :**

- Les rassemblements sont interdits (parents, amis, etc.).
- Les blocs sanitaires (douches et toilettes) dans les vestiaires ne sont pas accessibles jusqu'à nouvel ordre.
- Les responsables et/ou entraîneurs devront arriver 15 minutes avant le début de l'activité en uniforme, afin de superviser et encadrer les participants lors de leur arrivée.
- Les patineurs doivent arriver 10 minutes avant le début de l'activité et ils ont 10 minutes pour quitter après l'activité.
- La période de glace est de 45 minutes. 15 minutes de battement sont nécessaires entre les groupes pour faire la glace et pour désinfecter.
- Tous les participants doivent apporter leur bouteille d'eau et leur serviette.
- Les parents ne peuvent pas entrer dans l'aréna
- ***Toute personne malade devra demeurer chez elle, peu importe le rôle de cette personne avec le groupe.***



## VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX

---



### Hygiène et distanciation physique :

- Maintenir une distance constante de deux (2) mètres entre les patineurs, autant sur la glace que sur le banc des joueurs.
- Organiser un horaire de façon à pouvoir respecter la capacité d'accueil et la distanciation physique.
- Demander à chaque usager de se laver les mains à l'entrée et à la sortie de l'infrastructure à la station de lavage identifiée (solution désinfectante hydro-alcoolique ou eau et savon).
- Faire la promotion de l'étiquette respiratoire : inciter les gens à tousser dans leur coude replié ou utiliser un mouchoir puis le jeter avant de se laver les mains, **ne pas cracher**.
- Interdire tout contact physique après les matchs ou activités (ex. : poignées de main, accolades).
- Porter un masque est obligatoire en tout temps pour les entraîneurs.

### Équipement :

- Le partage d'équipement est interdit. Chaque patineur doit utiliser son propre équipement.
- Les entraîneurs doivent avoir leur propre matériel (sifflet électronique, cônes, rondelles, tableau, crayon, etc.).
- Aucun prêt d'équipement de la part de la Ville de Dollard-des-Ormeaux.

### Notes importantes

L'entente actuelle est évolutive en fonction des directives gouvernementales et de toute instance décisionnelle. Dans le cas où les mesures mentionnées dans le présent document ne sont pas respectées, la Ville de Dollard-des-Ormeaux se réserve le droit de retirer l'accès aux arénas.

Pour nous aider dans la gestion sanitaire de l'infrastructure, vous devez fournir les informations suivantes pour chaque bloc horaire.

Date et l'heure de la location : \_\_\_\_\_

Nombre de participants : \_\_\_\_\_

Nombre d'entraîneurs : \_\_\_\_\_

### Engagement

Je, \_\_\_\_\_, m'engage à respecter les conditions pour l'utilisation de la glace.

---

Signature

Date